

# Charte de qualité de la FNETARF

## EN QUALITÉ

D'ENTREPRENEUR DE TRAVAUX AGRICOLES RURAUX ET FORESTIERS AFFILIÉ À LA FNETARF, RESPONSABLE ET CONSCIENT DU RÔLE QUI EST LE MIEN, ET DES ENJEUX LIÉS À MES PRESTATIONS, DANS LE CYCLE DE LA PRODUCTION AGRICOLE VÉGÉTALE ET ANIMALE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE RURAL,

## JE M'ENGAGE

- **À ÉCOUTER** les besoins exprimés par mes clients.
- **À CONSEILLER** ceux-ci en m'appuyant sur la diversité de mon savoir-faire et de mon expérience.
- **À PROPOSER** ainsi les prestations les mieux adaptées.
- **À AFFICHER ET À FOURNIR** les barèmes de prix que mon entreprise propose.
- **À ÉTABLIR** systématiquement un devis gratuit pour toutes les prestations, stipulant les conditions générales et particulières du contrat, ainsi qu'une facture détaillée.
- **À GARANTIR** à mes clients le respect des engagements pris dès l'acceptation du devis, y compris si, le cas échéant, les prestations sont réalisées, à mes frais et charges, par un autre Entrepreneur FNETARF.
- **À MAINTENIR** inchangées les conditions du contrat sauf accord explicite et écrit de mes clients.
- **À CONTRACTER** une assurance responsabilité civile qui couvre les dommages subis par mes clients ou des tiers pendant mes prestations.
- **À RECOURIR** exclusivement à un personnel justifiant une qualification et une pratique professionnelle confirmées, répondant aux obligations du Code du Travail.
- **À PRÉVENIR** mes clients dans un délai suffisant du début des travaux, afin de faciliter leur présence et la mise en place des moyens complémentaires nécessaires au bon déroulement de ma prestation.
- **À UTILISER** uniquement du matériel révisé et en parfait état de fonctionnement.
- **À VÉRIFIER** la propreté et le réglage des machines pour garantir le meilleur résultat à mes clients.
- **À ACCOMPLIR** ma prestation avec zèle, en déployant tous mes efforts et les soins nécessaires, pour préserver les intérêts de mes clients.
- **À FAIRE SIGNER** à mes clients, à chaque fin de chantier un Bon de Travail.
- **À RECHERCHER** avec la FNETARF un règlement à l'amiable avec mon client en cas de litige.



ENTRE NOUS, C'EST GARANTI,  
ÇA MARCHE !